

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2017

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Droit des affaires

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P

SUJET

DROIT DES AFFAIRES

Code matière : 023

Aucun document n'est autorisé.

Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.

Sujet 1

Le droit au bail.

Sujet 2

La Société en Nom Collectif (SNC) « La Savoyarde », créée en 1925, est une société spécialisée dans les gâteaux et les confiseries. Elle emploie plus de 80 salariés et son siège social se situe en France. Son capital social est de 20 000 euros, divisé en parts sociales égales de 10 euros chacune. Son dernier exercice fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 100 000 euros.

La composition du capital social est la suivante :

- Monsieur Arsène Berlingot, célibataire majeur : 1500 parts sociales ;
- Madame Etienne Caramel, célibataire majeure : 400 parts sociales ;
- Monsieur Marius Sablé, célibataire majeur : 100 parts sociales.

Le gérant de la SNC « La Savoyarde » est Monsieur Hector Madeleine, célibataire majeur. Il n'est pas un associé de la société. En tant que gérant, Monsieur Madeleine est rémunéré à hauteur d'un pourcentage de 10 % sur le chiffre d'affaires réalisé.

Répondez aux questions suivantes :

1. Monsieur Madeleine peut-il être gérant de la société, sans pour autant être l'un des associés ?
2. Monsieur Madeleine a été nommé par un simple acte sous seing privé, signé par tous les associés. Est-ce légal ?
3. Monsieur Madeleine se demande quelle est la nature du contrat qui le lie à la société ?
Vous préciserez, en outre, le mode de révocation du gérant non associé.
4. Monsieur Madeleine sollicite les associés de la SNC « La Savoyarde » pour être salarié de la société : est-ce légal ?

5. La rémunération de gérant de Monsieur Madeleine est-elle légale ?

6. Au regard du chiffre d'affaires réalisé par la société lors du dernier exercice, celle-ci est-elle tenue à une obligation particulière concernant les comptes annuels ?